Image not found or type unknown

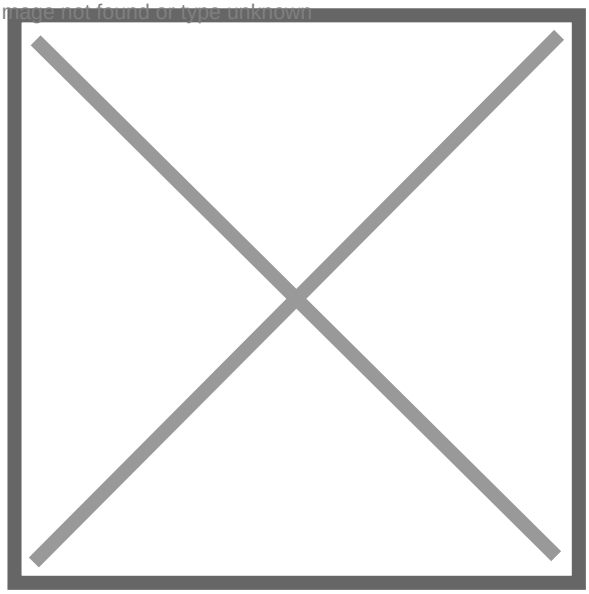

Vacances scolaires d 'été et droit de garde.

Par **thomas**, le **02/07/2010** à **10:07**

Bonjour,
sur ma décision de justice du JAF il est dit :
que pendant les vacances scolaires d'été le droit de garde est les 15 premiers jours de juillet hors cette année les vacances commencent le 2 au soir, pourriez-vous me dire devais-je recupérer ma petite.
Merci beaucoup car la maman est très en colère car je ne l'ai pas récuperée hier soir en pensant que je devais le faire ce soir.

Merci j'ai besoin de vous

Par **Melanie555**, le **03/07/2010** à **10:40**

Bonjour,

les vacances scolaires commencent le vendredi 2 juillet au soir. Le parent qui doit passer les 15 premiers jours de Juillet avec l'enfant doit donc le chercher le 2 juillet au soir.
Cordialement

Par **thomas**, le **03/07/2010** à **10:42**

Je vous remercie beaucoup , une petite question s'il vous plait !!! merci par avance. D'après

vous quand dois-je la ramener.

MERCI

Par **Melanie555**, le **03/07/2010** à **12:22**

"Mathematiquement" parlant, il faut ramener l'enfant à sa maman le Samedi 17 à la mi journée, avant ou apres le déjeuner, selon ce qui convient le mieux à l'ENFANT.

Par **thomas**, le **03/07/2010** à **12:40**

Je vous remercie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés